

26 - Point sur les instances participatives - Installation des Conseils Consultatifs d'Habitants et des Conseils Citoyens - Renouvellement du Conseil Bisontin des Jeunes et du Conseil des Sages

Mme l'Adjointe ANDRIANTAVY, Rapporteur :

I - Conseils Consultatifs d'Habitants (CCH) et Conseils Citoyens (CC)

I-1 / Renouvellement, installation des Conseils Consultatifs d'Habitants et mise en place des Conseils Citoyens

Le renouvellement et l'installation des 8 Conseils Consultatifs d'Habitants, inscrits dans le cadre d'une charte et d'un règlement intérieur renouvelés (CM du 6 novembre 2014), pour le nouveau mandat 2015/2021, se sont déroulés du 13 mai au 3 juin dernier.

A la suite de cette installation, une seconde assemblée plénière a été organisée pour chacun des 8 CCH à l'occasion de laquelle a eu lieu l'élection du coordinateur (ou de la coordinatrice) et ont été fixés les principes d'organisation et de fonctionnement de chaque CCH. Une première réflexion relative aux thèmes de travail des CCH était également à l'ordre du jour de ces réunions.

Composés des membres des CCH, habitant les quartiers prioritaires du Contrat de ville, associations et acteurs économiques agissant dans ces quartiers, les 5 Conseils citoyens (loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014) seront également prochainement installés après validation des listes des membres par le Préfet. Dans cet objectif, les listes des habitants, des associations et des acteurs économiques susceptibles d'intégrer ces CC ont été transmises au Préfet en juillet dernier.

Pour l'ensemble de la Ville, la diffusion, depuis la mi-décembre 2014, d'un large appel à candidature, les opérations de tirage au sort qui ont porté sur les listes électorales et les fichiers des locataires des bailleurs sociaux et de nombreuses interventions de proximité (à la Rodia, dans les lycées, sur les marchés, dans les quartiers), ont permis de mobiliser (au 18 août 2015) 444 habitant(e)s, acteurs associatifs ou économiques pour les 8 CCH dont 129 pour les 5 Conseils citoyens. Toutefois, une approche par quartier laisse apparaître des disparités quant à cette mobilisation. Ce déséquilibre est marqué notamment dans les périmètres de la géographie prioritaire du Contrat de ville hormis Planoise, quartier dans lequel on dénombre 88 candidats positionnés pour le CCH dont 75 pour le CC.

De nouveaux membres pourront intégrer les CCH et les CC en cours de mandat.

Un dispositif de formation destiné aux membres des CCH va se mettre en place en interne autour des compétences, de l'organisation et du fonctionnement de la Ville et de l'Agglomération. Par ailleurs, les membres se verront proposer une formation sur la thématique «Prendre sa place au sein d'une assemblée».

I-2 / Rappel concernant le rôle et la place des Conseils citoyens

Les Conseils Citoyens :

- doivent permettre aux habitants des périmètres prioritaires de la politique de la ville de devenir des citoyens actifs de leur quartier ;

- apportent leur expertise propre dans le cadre du processus de co-construction dans lequel s'inscrit l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Contrat de ville ;

- permettent l'expression de l'expertise d'usage à prendre en compte de façon complémentaire à l'expertise technique ;

- nourrissent la réflexion menée et les décisions retenues dans le cadre des instances de pilotage au sein desquelles ils sont représentés.

En pièce jointe : tableau de la composition des CCH et des CC

II - Conseil Bisontin des Jeunes

II-1 / Le rôle du CBJ

Le CBJ est né en 1985, à l'initiative des élus de la Ville, en accord avec l'inspection académique, d'une réflexion sur la mise en place d'une forme concrète d'éducation civique qui sorte du cadre traditionnel de l'école et qui mette les jeunes en contact avec les réalités et les contraintes d'une institution.

Si aucun cadre juridique ne régit les instances participatives de jeunes, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant leur donne toute légitimité. Avec le CBJ, la Ville de Besançon encourage la défense et la promotion de cette convention à travers un partenariat engagé depuis 2005 avec l'UNICEF au sein du réseau des «Villes amies des enfants». Aussi, Les liens tissés entre l'UNICEF et le CBJ sont de plus en plus étroits et le label Ville Amie des Enfants ouvre de nouvelles perspectives à l'instance notamment par le biais des rencontres entre les villes labellisées de la région Franche-Comté.

Le CBJ est une instance de dialogue avec les jeunes leur permettant de proposer et de mettre en œuvre des actions et de prendre en considération leurs avis sur le fonctionnement de la Ville.

II-2 / Le fonctionnement du CBJ

L'ensemble du CBJ se réunit en séance plénière 3 fois dans l'année, dans la salle du Conseil Municipal.

Une soirée de clôture est organisée, à chaque fin de mandat. Cette année, elle se déroulera le mardi 29 septembre 2015 à partir de 19 h 30, à l'auditorium du Conservatoire. Celle-ci permet aux jeunes élus de présenter le résultat de leurs travaux à l'ensemble des Bisontins.

Les commissions thématiques regroupent les jeunes élus qui ont décidé de travailler ensemble sur un sujet précis. Elles se réunissent une à deux fois par mois, le mardi soir ou le mercredi après-midi, à l'Hôtel de Ville, en dehors des vacances scolaires. Elles travaillent à la concrétisation d'un projet qu'elles définissent elles-mêmes.

Elles sont accompagnées par un animateur du Service Démocratie participative et, si besoin, par des professionnels spécialistes des sujets abordés (agents des services de la Ville ou partenaires extérieurs).

II-3 / Les réalisations du CBJ

Depuis 1985, le CBJ a réalisé des dizaines de projets : des expositions, des journées d'informations, des films, des affiches, des plaquettes de sensibilisation, un calendrier, des jeux, une chanson, une bande dessinée, des tee-shirts...

Ces projets ont été réalisés à partir des thèmes choisis par les jeunes élus : le racisme, les addictions, la cyberdépendance, la violence, le patrimoine, l'environnement, le sport, le tabac, la citoyenneté, le handicap, la différence, le vieillissement, le tramway, la vie au collège, Besançon dans le futur, l'image des quartiers...

II-4 / Le renouvellement du CBJ, les élections

A l'instar du Conseil Municipal, le CBJ est composé de 55 élèves des classes de 5^{ème} des collèges publics et privés de Besançon, élus par leurs pairs dans leur collège respectif.

Le CBJ est installé pour un mandat d'un an, les opérations de renouvellement se déroulant entre septembre et novembre de chaque année.

Le nombre d'élus par collège est proportionnel au nombre d'élèves de 5^{ème} de chaque établissement.

Préalablement à la mise en place de ces élections, une information relative à l'instance est proposée à chaque classe de 5^{ème} des collèges bisontins, soit auprès de 1 300 jeunes. Elle est organisée sous la forme d'interventions animées par le Service Démocratie participative en lien avec les Maisons de Quartier municipales.

Depuis le mandat 2014/2015, si les 55 sièges ne sont pas pourvus, les sièges restant à pourvoir sont proposés aux jeunes du mandat précédent volontaires pour poursuivre leur engagement dans l'instance.

II-5 / Une évolution défavorable du nombre de candidats

Les derniers mandats du CBJ souffrent d'une baisse du nombre de candidats au sein des collèges. Ainsi, sur les 55 sièges proposés chaque année, seulement 45 de ces sièges sont généralement pourvus en début de mandat.

Les orientations vont donc dans le sens d'une plus large information, non seulement du public concerné, mais également de l'ensemble des Bisontins sur le rôle et les réalisations de l'instance et d'une promotion de nouvelles formes d'actions au sein et autour de l'instance.

III - Conseil des Sages

III-1 / Organisation et fonctionnement du Conseil des Sages

Le Conseil des Sages est une instance participative de la Ville de Besançon composée de 54 membres âgés de 60 ans et plus, nommés pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois.

Installé pour la première fois en avril 2003, il est défini comme une force de réflexion, de proposition et d'action au service de l'intérêt général.

L'instance s'appuie sur une charte et un règlement intérieur validés par le Conseil Municipal en janvier 2010. En accord avec cette charte, le Conseil des Sages intervient à l'initiative soit :

- de la Municipalité et avec l'accord de l'instance plénière,
- de l'instance plénière et en accord avec la Municipalité.

Il peut donc être sollicité par les élus en charge de délégations à tout moment de son mandat et tenter de répondre aux demandes.

Les travaux de l'instance, accompagnés par le service Démocratie participative de la Ville de Besançon, s'organisent autour de trois séances plénières par an et de commissions thématiques se réunissant une fois par mois environ.

III-2 / Le rôle du Conseil des Sages

Le Conseil des Sages est animé autour des valeurs de solidarité, d'humanisme et de transmission. Ses membres réfléchissent aux problèmes de société. Ils échangent, débattent, écoutent, s'informent et développent leur curiosité.

Les principaux atouts du Conseil des Sages :

- il n'est pas une instance de représentation des retraités, il mène ses travaux dans l'optique de l'intérêt général et du vivre ensemble ;
- il se tient à l'écart des querelles idéologiques ou politiciennes ;
- il n'est pas soumis à la pression de l'actualité et du temps court mais permet, au contraire la prise de recul et la réflexion sur le temps long ;
- il ne se positionne pas en dehors de la société mais cherche à mieux connaître la réalité de la Ville et à rendre des avis qui soient en prise avec celle-ci.

Le fonctionnement du Conseil des Sages permet des débats sereins et en fait un lieu d'émergence d'idées nouvelles.

L'instance est par nature un soutien pour toutes les composantes de la collectivité, élus, services (d'après sa charte) :

- force de réflexion disponible, volontaire et bienveillante sur des thématiques diverses ;
- laboratoire d'idées ;
- appui sur des projets ou des manifestations ;
- lieu de rencontres, d'écoute et d'échanges épargné par les polémiques, ouvert et accueillant.

Les sages réaffirment souvent leur volonté d'être utiles et leur souhait que l'instance constitue une réelle ressource pour la Ville, soit en amont d'une réflexion, soit d'une manière plus concrète, au niveau de la réalisation d'actions.

III-3 / Le mandat actuel du Conseil des Sages

Au cours de son existence le Conseil des Sages s'est intéressé à de nombreuses thématiques et a fait la preuve de sa capacité à porter un regard prospectif et concret en faisant nombre de propositions qui se sont avérées intéressantes et réalisables. Par ailleurs, l'instance s'associe également à divers projets parmi lesquels on peut citer les «Rendez-vous de l'Age».

Pour le mandat actuel qui court jusqu'au printemps 2016, les Sages ont créé 4 commissions thématiques :

Commission Citoyenneté et société : après avoir réfléchi à la notion de citoyenneté et au sens qu'elle peut avoir aujourd'hui, ses membres se sont rapprochés du service Propreté afin de trouver des moyens permettant de sensibiliser les Bisontins aux enjeux du respect des espaces publics et à la responsabilité de chacun.

Commission les Ages dans la ville : les sages ont préparé et administré une enquête sur le thème du vivre ensemble afin de tenter de mettre à jour des idées nouvelles et des propositions concrètes qui pourraient être intégrées dans les futurs projets d'urbanisme.

Commission Patrimoine, culture, nature, environnement, tourisme : la commission travaille à la création de deux itinéraires piétons reliant Planoise à la forêt de Chailluz en mettant en valeur les patrimoines naturels et historiques de la ville.

Commission Cultures du monde : après avoir réalisé un tour d'horizon des structures de tous types travaillant dans le domaine du dialogue interculturel, la commission propose de créer des liens entre ces structures avec l'objectif d'une mise en réseau permettant à la fois des échanges de pratiques et une meilleure visibilité des actions existantes.

III-4 / Le renouvellement du Conseil des Sages pour le mandat 2016/2019

Le mandat actuel de l'instance expire en février 2016. En mars prochain, un nouveau Conseil des Sages sera donc installé.

La charte du Conseil des Sages prévoit dans son article IV relatif aux conditions d'exercice que les 54 membres composant l'instance sont nommés de la manière suivante :

- 1/3 des membres (soit 18 personnes) est tiré au sort parmi les membres du précédent Conseil (un membre ne pouvant assurer plus de deux mandats) ;
- 1/3 des membres (soit 18 personnes) est tiré au sort parmi les nouveaux candidats ;
- 1/3 des membres (soit 18 personnes) est désigné par le Maire.

Les membres doivent répondre aux conditions suivantes : être âgé de 60 ans et plus, résider à Besançon, ne pas être élu ou conjoint d'un élu municipal, deux conjoints ne peuvent siéger ensemble, vouloir s'engager de manière volontaire et à titre individuel.

Chaque renouvellement du Conseil des Sages est toujours couronné de succès, générant beaucoup plus de candidatures (une centaine en moyenne) que de sièges à pourvoir.

La publicité du renouvellement du Conseil des Sages est assurée principalement par la diffusion d'une plaquette comportant le bulletin de candidature et d'une communication dans le magazine «Besançon Votre Ville».

Par ailleurs, le service Démocratie participative sera présent lors des manifestations suivantes :

- samedi 10 octobre 2015, à la matinée «Accueil des nouveaux Bisontins» ;
- mardi 3 novembre 2015 à la journée des «Rendez-vous de l'Age».

Les tirages au sort seront organisés en décembre 2015.

La charte précise que la liste des membres du Conseil des Sages doit être approuvée par le Conseil Municipal.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du point de situation concernant l'installation des Conseils Consultatifs d'Habitants et de la mise en place des Conseils citoyens ainsi que des dispositions relatives au prochain renouvellement du Conseil Bisontin des Jeunes et du Conseil des Sages.

CONSEILS CONSULTATIFS D'HABITANTS et CONSEILS CITOYENS

CONSEIL CONSULTATIF D' HABITANTS	Coordinatrice / coordinateur	Elu(e) de secteur, référent(e) du CCH	Nombre de membres	dont membres du Conseil citoyen
BATTANT / BOUCLE / CHAPELLE DES BUIS	M. Stéphanie RABBE	M. Anthony POULIN	63	/
BREGILLE / PRES DE VAUX / CLAIRS-SOLEILS / VAREILLES	Mme Lyviianne JEAN-THEODORE	M. Christophe LIME	49	13
CHAPRAIS / CRAS	M. Micael ROBERT	M. Dominique SCHAUSS	51	/
MONTRAPON / MONTJOUX / FONTAINE ECU / MONTBOUCONS / TILLEROYES	Mme Nadia AOUATI et Mme Léonie CUGNOT	Mme Anne VIGNOT	57	10
PALENTE / ORCHAMPS / COMBE SARAGOSSE / VAITES	M. Lucas MALY	M. Michel LOYAT	38	12
PLANOISE / CHATEAUFARINE / HAUTS DU CHAZAL	M. Nicolas DAMANDIDES	Mme Danièle POISSENOT	88	50 + 25 suppléants
ROSEMONT / SAINT-FERJEU / GRETTTE / BUTTE	M. Jean-Baptiste AUBRY et M. Yohann TIAICHT	Mme Karima ROCHDI	66	19
SAINTE CLAUDE / TORCOLS / CHAILLUZ	Mme Elsa DUPONT et M. Jean LIEVREMENT	M. Pascal CURIE	32	/
TOTAL			444	104 (+ 25 suppléants)

Situation au 18 août 2015

«Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY : Il s'agit juste de faire un petit point sur ce que sont aujourd'hui les 8 CCH qui ont été installés en mai et juin. Les coordinateurs de ces CCH ont été élus, on les a déjà reçus au mois de juillet et on va encore les recevoir pour mieux les accompagner. Enfin ils en sont déjà à leur 3^{ème} plénière, ils sont en train de s'organiser dans des groupes de travail et ils commencent à fonctionner. Les conseils citoyens, eux, sont en cours d'installation. On attend donc la validation pour qu'ils puissent démarrer réellement mais quoi qu'il en soit, aussi bien les CCH que les conseils citoyens ont déjà été sollicités à plusieurs reprises dans le cadre des projets de la ville ou dans le cadre du contrat de ville, notamment pour les conseils citoyens, pour participer à l'élaboration et au suivi du contrat de ville. Enfin un plan de formation est prévu en octobre sur les compétences de la Ville et de l'Agglomération et sur leurs fonctionnements et une autre formation est aussi prévue sur le thème de prendre sa place dans une assemblée. Enfin on peut dire que pour ces conseils citoyens et ces conseils consultatifs d'habitants 444 personnes ont répondu à l'appel et parmi elles plus d'une centaine de personnes ont répondu pour faire partie aussi des conseils citoyens, donc ça tourne.

M. Julien ACARD : Je lis dans votre rapport qu'un tiers des membres du Conseil des Sages est désignés par le Maire. Or ce même rapport précise que le Conseil des Sages doit se tenir à l'écart des querelles idéologiques ou politiciennes. Donc je vous pose la question de savoir comment est-ce possible et si vous ne devriez pas plutôt nommer à la désignation finalement un élu Front National ?

M. LE MAIRE : Vous savez Monsieur ACARD, à la différence des élus Front National, le Maire sait faire la part des choses et il peut désigner des personnes de son opposition, c'était le cas d'ailleurs lors du dernier conseil citoyen, il y avait un des colistiers de la liste de Jean ROSSELOT que j'avais moi-même désigné. Ce que l'on veut surtout, c'est que ce soit des gens qui travaillent, des gens qui soient bien. Je prends ça comme étant peut-être un peu de provocation mais ça ne mérite pas plus de réponse. Je crois quand même que le rôle d'un Maire c'est d'être au-dessus justement, c'est de faire de la politique pendant les élections et après de considérer simplement l'intérêt général. Je ne sais pas si j'y arrive mais en tout cas c'est ce que j'essaie de faire.

Mme Myriam LEMERCIER : Justement je voulais vous rappeler que les instances CBJ et Conseil des Sages qui terminent leur mandat, souhaitent vous inviter à une soirée de clôture le 29 septembre à partir de 19 h 30 pour le CBJ à l'auditorium du Conservatoire et je vous invite aussi à rejoindre la commission patrimoine - culture du Conseil des Sages à Planoise. Pour les journées du patrimoine, ils ont travaillé sur deux itinéraires piétons qui relient Planoise à la forêt de Chailluz, donc effectivement le mandat du Conseil des Sages expire en février 2016 et les tirages au sort seront organisés en décembre 2015. Voilà ce que je voulais ajouter.

M. LE MAIRE : Je voudrais quand même préciser pourquoi il y a une désignation par le Maire. C'est surtout d'une part pour rétablir autant que faire se peut la parité, ce qui n'est pas toujours le cas, d'autre part pour faire en sorte que l'ensemble des habitants d'un quartier et d'un secteur soit représenté, toutes les catégories socioprofessionnelles et toutes les origines. C'est à cela que ça sert et uniquement, c'est pour «rééquilibrer» comme dit Solange JOLY.

Quels sont ceux qui sont contre ? 2 j'imagine. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 53

Contre : 2

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.